
M.E.S., Numéro 130, Vol.1, septembre – octobre 2023

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 29 juillet 2023



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, septembre - octobre 2023

CRISE SANITAIRE MONDIALE ET RESILIENCE DES INSTITUTIONS DU SYSTEME DE FINANCEMENT DECENTRALISE :

Cas de la République Démocratique du Congo

par

Henry LIMBAKA BOFOLO

*Docteur en Sciences de gestion et Professeur Associé
Faculté des Sciences Economiques & de Gestion,
Université de Kinshasa*

Résumé :

Cet article vise à analyser l'impact socioéconomique de la pandémie de COVID-19 sur l'économie congolaise en général, et sur les ISFD en particulier. Partant de la nature spécifique des Institutions du Système de Financement Décentralisés (ISFD), et vu la place prépondérante qu'elles occupent au sein de l'économie congolaise dans le financement des activités de moyennes et micro-entreprises et leur contribution dans la création de la valeur ajoutée et l'emploi, il est opportun de mener la réflexion sur la résilience de ces institutions et leur vulnérabilité à l'ère de la pandémie. Cette communication présente la revue de la littérature sur la résilience des organisations et des ISFD face à la crise, les données macroéconomiques disponibles, et saisit son impact à court terme sur l'économie, sans oublier ses effets sur les ISFD en République démocratique du Congo (RDC).

Mots-clés : *Résilience, Pandémie, Institutions du Système de Financement décentralisés, vulnérabilité, République démocratique du Congo.*

Abstract

This article aims to analyze the socio-economic impact of the COVID-19 pandemic on the Congolese economy in general, and on the ISFDs in particular. Starting from the specific nature of the Institutions of the Decentralized Financing System (ISFD), and given the preponderant place they occupy within the Congolese economy in the financing of the activities of medium and micro-enterprises and their contribution in the creation of added value and employment, it is appropriate to reflect on the resilience of these institutions and their vulnerability in the era of the pandemic. This communication presents the review of the literature on the resilience of organizations and ISFDs in the face of the crisis, the available macroeconomic data, and captures its short-term impact on the economy, without forgetting its effects on the ISFDs in the Democratic Republic of Congo. (DRC).

Keywords : *Resilience, Pandemic, Institutions of the Decentralized Financing System, vulnerability, Democratic Republic of Congo.*

INTRODUCTION

Le monde traverse une crise sanitaire sans commune mesure que l'on pourrait qualifier de guerre contre l'invisible. En décembre 2019, dans la ville chinoise de Wuhan apparaît coronavirus (Covid-19), une pandémie que d'aucuns ont cru transitoire, avec des effets locaux. Mais de par sa vitesse de propagation, le 30 janvier 2020, l'OMS a déclaré le Covid-19 comme une urgence sanitaire de portée internationale, et depuis le 11 mai 2020, le Covid-19 a été relevé au rang de pandémie mondiale (OMS, RDC 2020). Des infections et des décès par millions, des nouveaux cas par milliers et des confinements généralisés : en tout juste une année, cette pandémie a considérablement bouleversé les Etats et les économies du monde (Fernandes G., 2020). A en croire l'OMS, l'inventaire de cas officiellement diagnostiqués au 09 avril 2021, plus de 100 pays sont touchés ; un total de 134.641.215 personnes infectées, 136.532 nouveaux cas, 2.917.995 décès et 108.415.245 patients guéris

(Worldometer, 2021). Tel semble être le bilan provisoire de la pandémie. Malgré les inconnus, le COVID-19 a secoué le monde et a mis en lumière plusieurs vulnérabilités des systèmes économiques. Au vu de la célérité et de l'ampleur avec laquelle elle se propage, sa nature sinistre, ses retombées sur l'économie ainsi que sur le bien-être social, le Covid-19 s'avère être une réelle préoccupation sanitaire au niveau mondial.

Par rapport aux crises précédentes, le Covid-19 est plus singulier et complexe. Il crée d'immenses problèmes sociaux, y compris la phobie sociale, et au niveau de l'économie, Il a eu et aura plusieurs conséquences fâcheuses sur plusieurs domaines : la chute de la production, l'insécurité alimentaire suite à la diminution sensible de la production agricole, voire la désarticulation de voies d'approvisionnement, la fragilisation de l'état sanitaire, le ralentissement des échanges internationaux, le congé technique, la perte d'emploi voire l'accentuation ou la montée du chômage, la fragilisation des activités entrepreneuriales, la baisse de recettes publiques, la reprise des tensions inflationnistes, la dépréciation de la monnaie nationale, la chute de réserves de change, etc. sont autant des effets néfastes de cette pandémie à travers le monde.

Alors que cette pandémie fragilise fortement les économies en développement dont celle de la RDC, certaines Institutions du Système de Financement Décentralisés congolaises (ISFD) soutiennent les activités de leurs clients les plus vulnérables. En effet, par la nature de leurs portefeuilles et les activités de leurs clients, ces institutions, bien que touchées, ne cessent de soutenir et d'accompagner les acteurs ou agents économiques œuvrant dans ce pays.

Toutefois, en dépit des conséquences néfastes du Covid-19 sur les activités des ISFD et les efforts déployés par ces dernières pour soutenir leur clientèle, peu de recherches se sont penchées pour analyser lesdits effets sur l'économie congolaise, les activités des ISFD et leur degré de résilience face au choc subi. C'est justement ce vide que le présent article vise à combler pour le cas spécifique de la RDC. La question principale est celle de savoir : quels sont les effets néfastes de cette pandémie sur les activités des ISFD ? Quel est le degré de résilience et de vulnérabilité des institutions face au choc du Covid-19 ?

Pour répondre à ces interrogations, la démarche suivante est adoptée : (I) La définition d'un cadre conceptuel et d'analyse théorique sur la résilience et la gestion des crises. Il s'agit de discuter de la notion de la résilience ; d'aborder la résilience et la gestion des crises ; Enfin, la résilience des ISFD. (II) L'examen des effets de la pandémie sur l'économie congolaise. (III) L'analyse des effets de la pandémie sur la résilience des ISFD et sur leurs vulnérabilités. Une conclusion met un terme à l'article.

I. CADRE CONCEPTUEL ET D'ANALYSE THEORIQUE SUR LA RESILIENCE ET GESTION DES CRISES

I.1. Notion de la résilience : un concept polysémique

La résilience est un nom dérivé du verbe latin « résilier » qui signifie littéralement « rebondir » ou « revenir à l'état ou à la position d'origine », utilisé pour la première fois au milieu des années 1800 pour décrire la capacité de la société japonaise à se remettre du séisme de décembre 1854 (D.E. Alexandre, cité par Abdelaziz Messaoudi et Khadija L. Moussaoui, 2020).

Au fil de temps, le concept de résilience a été adopté par quelques chercheurs dans le domaine socio-économique en le combinant avec le rôle des institutions particulièrement dans la littérature managériale. Toutefois, une revue rapide de la littérature dans les domaines autres que l'économie ou la gestion est indispensable pour mieux comprendre les applications économiques du concept de résilience.

En psychologie, la résilience humaine décrit la capacité d'une personne à dépasser sa souffrance, d'apprendre de ses expériences douloureuses et de devenir plus fort (Masten, 2014).

En écologie, elle désigne la capacité d'un écosystème à répondre à des changements environnementaux soudains et à revenir rapidement à son état initial (John Mususa Ulimwengu, 2015).

En économie, la résilience a été utilisée dans au moins trois sens relatifs à la capacité (i) d'une économie à se remettre rapidement d'un choc; (ii) la capacité de résister à l'effet d'un choc; (iii) enfin, la capacité de l'économie à éviter le choc. Elle est l'opposé de la vulnérabilité économique.

Plusieurs définitions ont été proposées pour désigner le concept de la résilience des organisations. Un consensus s'est dégagé selon lequel la résilience est la capacité des organisations à éviter, absorber, réagir et se remettre des situations qui pourraient menacer leur existence telles que la féroce concurrence mondiale, le progrès technologique, les exigences des clients et les catastrophes naturelles. (Ingirige et al., 2008).

Ainsi, la résilience des organisations vise à minimiser et à gérer l'impact de la catastrophe, mais aussi à créer l'agilité nécessaire pour s'adapter aux défis inattendus. Elle est aussi la capacité de saisir l'opportunité de l'adversité. Prise sous l'angle dynamique, la résilience des organisations désigne la vitesse d'adaptation d'une entité pour récupérer après un choc sévère et de se maintenir ou d'atteindre un état désiré. Elle serait comparable à un roseau qui se plie pendant une violente tempête, mais se redresse et se maintient, après le passage de la tempête.

I.2. Résilience et gestion des crises

Emprunté au vocabulaire médical, le terme « crise » désigne un dysfonctionnement du système. Il est alors considéré comme un moment du cycle, un point de retournement qui permettrait à la fois la correction du déséquilibre et l'assainissement du système (Vincent Duchaussoy, 2012). La crise est un événement à faible probabilité et à fort impact qui menace la viabilité du système et caractérisé par ambiguïté des causes, des effets et des moyens de résolution, ainsi que par la conviction commune que les décisions doivent être prises rapidement (Pearson & Clair, 1998). Ces événements indésirables sont causés par des facteurs exogènes au système, inattendus et nécessitant une action immédiate.

Traditionnellement, faire face aux événements fortuits consiste à développer des approches et des systèmes pour identifier les risques. En effet, identifier et mesurer les risques permettent d'évaluer le degré de vulnérabilité de l'organisation, mais aussi sa capacité de résilience. Cette dernière suppose aussi d'identifier l'aptitude de l'entreprise à anticiper des risques à travers la mobilisation de ressources pour faire face aux circonstances difficiles et imprévues (Sutcliffe, K. M. & Vogus, T.J. (2003). Absorber le choc suppose pour une entreprise la capacité de s'adapter, de faire face à un trouble, de s'y préparer et de rebondir tout en développant et en décelant de nouvelles capacités. D'où le passage à travers une transition d'une capacité individuelle à une capacité de groupe, voire organisationnelle (Giles, 2017).

Les ISFD dans le pays en développement sont plus sensibles et vulnérables aux perturbations de l'environnement économique global. Pour elles, le renforcement de la résilience doit être une priorité dès le départ, d'autant plus que la majorité d'entre-elles survivent difficilement au choc exogène de forte amplitude, leur degré de résilience se révèle le plus souvent très faible.

I.3. Brève revue de la littérature de l'impact de la pandémie sur les économies

Les récents travaux réalisés par les chercheurs pour saisir les effets néfastes de la pandémie à coronavirus ont porté sur divers domaines. Dans le domaine économique, les études ont évalué l'impact probable de la pandémie sur les économies dans des contextes différents.

Kirigia José M. et Rose Nabi Deborah Karimi Muthuri (2020), analysent l'impact fiscal de la pandémie sur les pertes de vies humaines en utilisant les données de la Chine depuis le début de la pandémie jusqu'au 24 février 2020. Ils montrent que les décès dus à COVID-19 ont eu une valeur fiscale totale (à 3%) de 924 346 795 \$. Plus précisément, ils mesurent la valeur fiscale des vies humaines (2.595 décès) perdues à cause de la maladie à coronavirus (COVID-19) en Chine. Ils aboutissent à la conclusion selon laquelle le fisc perd au total 229 456 430 \$USD, soit 24,8% du PIB. Au vu du nombre de décès, la Chine perd en moyenne 356 203 USD par personne.

Huang et al. (2020) ont mené une étude sur les caractéristiques cliniques des patients infectés par le nouveau coronavirus 2019 à Wuhan en Chine, qui révèle que 49% des personnes décédées de COVID-19 étaient âgées de 25 à 49 ans, 34% de 50 à 64 ans et 17% étaient âgées de 65 ans et plus.

Sinapin Marie Noeline (2020) étudie les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la sphère socio-économique et environnementale mondiale, et confirme que le COVID-19 est une crise sanitaire nouvelle, impactant la santé, le bien-être, l'économie mondiale; Le plus grand défi pour la santé de l'humanité.

Réfléchissant sur la résilience des Petites et Moyennes Entreprises marocaines à l'ère de la pandémie, Abdelaziz Messaoudi et Khadija Moussaoui (2020), montrent que ces entreprises faisaient déjà face à plusieurs défis et l'impact de la pandémie devrait être relativisé. En effet, ces auteurs notent que ces entreprises étaient d'ores et déjà en mode survie avant la crise sanitaire. Les secteurs des petites et moyennes entreprises et des entrepreneurs naturellement vulnérables auraient bien fait de renforcer leur résilience avant la pandémie, malheureusement rien n'a été fait exposant ainsi la majorité d'entre elles à la faillite.

Pour le cas spécifique de la RDC, le Gouvernement a commandité une étude prospective pour mesurer les impacts sanitaires et socioéconomiques de Covid-19 en vue d'une riposte multisectorielle, pour des actions. L'étude décrit aussi bien le diagnostic à travers la chaîne de transmission, les projections ainsi que la voie de sortie de crise dans les domaines divers : la santé, le social, l'économie et la gouvernance. L'étude conclut que, sur 8 facteurs de risque, 6 pèsent sur le pays, à savoir : (i) l'exposition aux contacts internationaux, (ii) l'efficacité du système de santé, (iii) la population totale dans les zones urbaines, (iv) la transparence dans la gouvernance politico-administrative, (v) l'ampleur de conflits armés & des problèmes sécuritaires, et (vi) l'importance de déplacements de la population sur le territoire national.

Dans une étude de l'impact de Covid-19 sur les recettes fiscales perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI) en RDC, Hertince Ntomba et al (2020), analysent les mesures économiques prises par l'Etat congolais dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire institué. Les résultats trouvés confirment un ralentissement de la mobilisation des recettes fiscales au premier quadrimestre 2020. En effet, le taux d'exécution des recettes passe de 66,4% à 46% entre janvier et avril 2020. Le taux de mobilisation des recettes de la DGI ayant sensiblement baissé en 2020 pour se fixer à 58,43% contre 137,95% en 2019 pour le même quadrimestre. Parmi les causes, on note les effets des mesures fiscales prises par le

Gouvernement pour la riposte, le comportement fiscal évasif et anticipateur de pertes des entreprises et les faibles capacités techniques de mobilisation des recettes.

Il ressort de cette revue sommaire de la littérature que l'impact économique réel de cette pandémie, sur l'économie congolaise et sur les ISFD n'a encore fait l'objet d'une évaluation objective. C'est justement ce vide qui fait l'objet de la présente étude. Il s'agit d'analyser l'impact de COVID-19 sur l'économie congolaise, en général et sur les activités des institutions du système de financement décentralisé en RDC et comment s'y prendre pour réduire le risque de faillite.

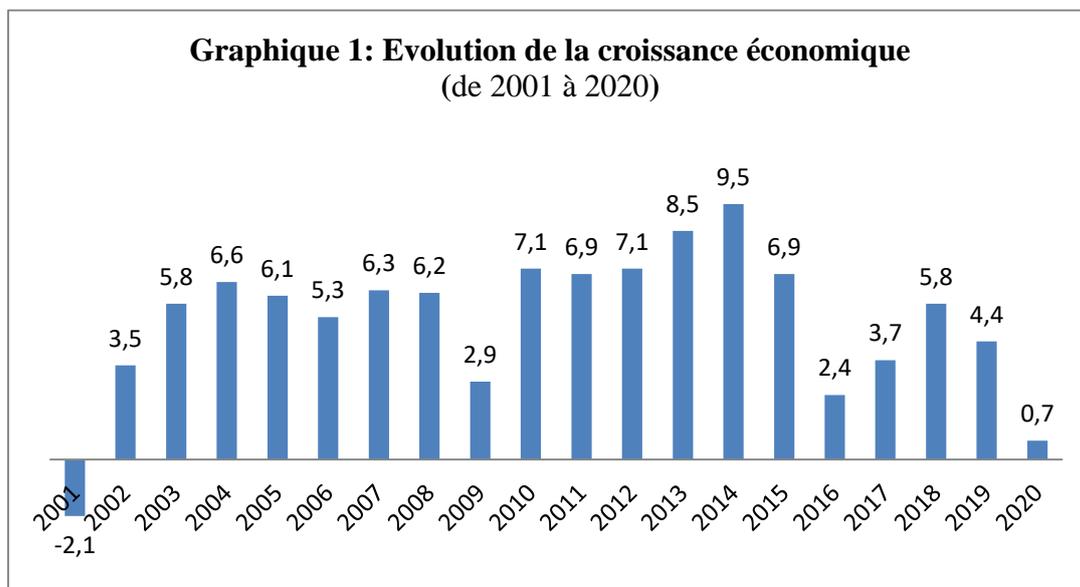
II. IMPACTS DE LA PANDEMIE SUR L'ECONOMIE CONGOLAISE

Les effets directs et indirects de coronavirus sur les économies développées, émergentes et en développement dont la RDC, ne sont plus à démontrer. La pandémie provoque des pertes en vies humaines à grande échelle et de graves souffrances humaines à l'échelle mondiale. En plus de son impact sur la santé publique, la pandémie et les mesures de riposte qu'elle implique a provoqué un choc économique majeur, avec un arrêt de production, un accroissement important des dépenses, une baisse des revenus fiscaux, une augmentation trop importante du chômage, une diminution considérable de la demande, une vulnérabilité des entreprises, particulièrement les PME et des ISFD.

II.1. Impact du Covid-19 sur la croissance économique congolaise

Par son extraversion, tributaire du secteur minier, et fortement dépendante des intrants, des produits de première nécessité et des denrées de base importées, la RDC a vu sa croissance déclinée sensiblement et ses comptes macroéconomiques se détériorer en profondeur à partir de 2020, par la suite de la pandémie. Le secteur extractif qui constitue le principal levier de sa croissance participe à plus de 30% dans ses recettes budgétaires. S'agissant des recettes douanières et d'assises sur le commerce extérieur du pays, elles participent à près de 40% dans le budget en recettes (RDC, 2020).

Figure 1 : Évolution de la croissance économique de la RDC de 2001 à 2020



Source : Les auteurs, BCC, Rapport annuel 2019 et Bulletin mensuel statistique, décembre 2020.

Au regard de la structure et de la dynamique de son économie ainsi que ses partenaires extérieurs, parmi lesquels la Chine au premier plan, la RDC connaît une entrave considérable de sa croissance et une détérioration de son cadre macroéconomique à la suite MES-RIDS, n°130, vol.1., septembre - octobre 2023

des effets de Covid-19 sur l'évolution de l'économie mondiale. En fait, en paralysant l'économie mondiale, et celle chinoise en particulier, qui représente 16% du PIB mondial et 40% des exportations de la RDC, la pandémie a entraîné des conséquences néfastes sur l'économie congolaise en 2020-2021 (Mwiruka Igerha Divine, 2020).

La période de 2001 à 2020 représente la phase d'une croissance économique positive et interrompue de l'économie congolaise depuis son accession à l'indépendance, mais également la plus longue phase de faible inflation. Toutefois, la croissance congolaise est demeurée vulnérable du fait des problèmes de gouvernance, de sa structure fortement dépendante du secteur extractif et des aléas de la conjoncture internationale. Trois principaux chocs ont fortement affecté son évolution au cours de 20 dernières années. La crise financière internationale de 2007-2009 ; la baisse de cours de matières premières sur le marché international de 2014-2016 et la crise sanitaire mondiale de 2020. La pandémie, a fortement impacté la croissance économique congolaise, 0,7% de croissance en 2020 Vs 2,4% en 2016 et 2,9 en 2009, dues à la chute des cours mondiaux et à la crise financière internationale.

Au-delà des progrès remarquables affichés, l'économie congolaise demeure peu diversifiée et fragile face aux chocs exogènes, notamment celui de Covid-19. Fortement dépendante de l'industrie extractive, la RDC, demeure exposée aux risques du retournement de la conjoncture mondiale. Subséquemment au ralentissement occasionné par la crise de Covid-19, la RDC a été confrontée à une baisse de croissance de l'ordre de 3,3 entre 2019 et 2020.

II.2. Impact du Covid-19 sur le secteur extérieur

Ayant frappé les deux principaux partenaires commerciaux de la RDC, à savoir la Chine et l'Europe qui représentent à elles seules respectivement 85% et 82% d'importation et d'exportation, le Covid-19 a eu une forte incidence négative sur son secteur extérieur. En effet, le repli de la demande mondiale de nos produits d'exportation et les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales ont significativement affecté son commerce extérieur, principale source de ses revenus d'exportation.

En effet, la position extérieure du pays s'est nettement détériorée au cours du choc de 2020, aussi bien au niveau des exportations de biens, des réserves internationales que du solde global de la balance commerciale, comparativement à la période avant le choc. Les réserves de change de la Banque Centrale du Congo (BCC) qui couvraient plus d'un mois d'importation avant le choc de Covid-19, ne financent plus que moins de trois semaines d'importation du pays. Elles sont passées en moyenne de 1,04 mois d'importation en 2018 à une moyenne de 0,71 mois d'importation en 2020. Quant aux exportations de biens, elles ont connu la même tendance durant la période du choc. Les recettes d'exportations dont la moyenne mensuelle s'élevait à 1.223,16 millions USD, entre janvier et juillet 2019, sont tombées à 805,11 millions USD au cours de la même période de l'année 2020, soit une contraction de 33,8%. S'agissant du volume d'importations des biens, il est passé de 1.008,8 millions USD en 2019 contre 655,10 millions, soit également une baisse de 35,1%, d'une période à l'autre. Ainsi, les effets combinés du fléchissement des recettes en devises résultant de la baisse de la demande internationale des produits d'exportation, à la suite de la fermeture des frontières, couplée à une expansion monétaire sans commune mesure, ont abouti à une contraction des importations. De sorte que ce sont les biens alimentaires importés qui ont enregistré une hausse vertigineuse des prix, avec pour conséquence la prolifération des activités spéculatives liées au commerce de détail des produits de premières nécessités tels le riz, le pain, le sucre, etc. que les groupes vulnérables ont eu plus de mal à se procurer.

II.3. Impact du Covid-19 sur les Finances Publiques

L'une des conséquences inattendues de la crise sanitaire mondiale est qu'elle a replacé la politique budgétaire au cœur des débats de l'action publique à travers le monde. Dans le contexte actuel de la pandémie de Covid-19, la politique budgétaire a pour objectif premier d'éviter une récession majeure. Elle a constitué et constitue, en phase de crise de Covid-19, un important moyen d'intervention à court, moyen et long terme.

A court terme, l'augmentation des dépenses publiques, pour lutter contre les effets néfastes de la pandémie, permet à compenser le recul des dépenses privées intérieures ou de la demande d'exportations, empêchant ainsi des pertes de production occasionnées par les mesures de confinement et d'une demande globale insuffisante. A moyen terme, la politique budgétaire, en phase post-Covid-19, pourra servir systématiquement et délibérément d'instrument contra-cyclique permettant de réduire les fluctuations de la production et de maintenir celle-ci près de son niveau potentiel de croissance. A long terme, l'investissement public va contribuer à relever le taux potentiel de croissance grâce à l'accroissement des capacités et à l'abaissement des coûts.

En RDC, l'économie est extravertie et fortement dépendante de l'extérieur avec une capacité de résilience faible. Cette économie est aussi caractérisée par un secteur informel très élevé, et représenté en grande partie par des micro-entreprises. Le pays exporte les matières premières et, importe les biens d'équipements et l'essentiel de sa consommation en produits de première nécessité (Hertince Ntomba, Innocent Yéré et Paul Omandji Lokonde, 2020). Face aux effets de Covid-19, l'Etat congolais s'est vu obligé de prendre des mesures courageuses à l'effet d'atténuer le choc sur les conditions de vie de la population et ce, dans le cadre d'un programme gouvernemental d'urgence multisectoriel.

Des mesures fiscales liées aux finances publiques ont concerné essentiellement : (i) la suspension de la mesure relative à l'Impôt Professionnel sur la Rémunération (IPR) au taux de 3% pour la 1^{ère} tranche des revenus allant de 0 à 1.944.000 Francs congolais (FC) et au taux de 15% sur les primes ; (ii) l'exonération de tous impôts, droits, taxes et redevances sur l'importation et la vente des intrants, des produits pharmaceutiques, des matériels et équipements médicaux liés à la pandémie ; (iii) la suspension, durant trois mois, du paiement de l'impôt sur le revenu locatif à charge des entreprises ; (iv) la suspension de la perception de la TVA à l'importation sur la production et la vente des produits de première nécessité (produits de consommation de masse) ; (v) la suspension de certaines missions de contrôle fiscal, parafiscal et économique dans les entreprises, etc. Les mesures prises pour atténuer le choc lié à la pandémie sur l'économie congolaise ont eu des effets néfastes sur la mobilisation des recettes publiques. Les mesures de distanciation sociale, dont le confinement et la fermeture des frontières, décidées par les autorités publiques pour prévenir la contamination ont eu un effet dépressif et négatif sur la mobilisation des recettes publiques congolaises, particulièrement les recettes fiscales internes. En effet, la fiscalité congolaise repose essentiellement sur les impôts et les droits de douane.

De l'analyse de l'évolution récente des finances publiques congolaises, il s'observe une rupture de la tendance à partir de 2019. Alors qu'à fin 2018, les recettes publiques mobilisées atteignaient 9.703,58 milliards de FC, celles-ci se contractent fortement en 2020, soit une baisse de 14,1% par rapport à leur niveau de fin 2018. Cette contraction est due, toutes égales par ailleurs, aux effets de Covid-19. La faible mobilisation des recettes publiques, dans un contexte d'accroissement des dépenses publiques, particulièrement les dépenses liées au financement de mesures de riposte contre la pandémie de Covid-19 a entraîné l'accentuation des déficits publics. Evalué à 140.450,8 millions de FC en 2018, le

déficit s'est accentué passant respectivement à 594.817,7 millions en 2019 à 240.033 millions à la fin 2020. Comme repris dans le Bulletin mensuel d'informations statistiques du Rapport annuel de la BCC en 2019. En réalité, le déficit enregistré en 2020 aurait été de 984.144 millions de francs congolais n'eut été les appuis budgétaires de 744.111 millions de francs congolais obtenus du Fonds Monétaire international au cours de l'année 2020 pour faire face aux effets néfastes de Coronavirus.

Le financement monétaire du déficit ainsi que le déséquilibre croissant qu'il a favorisé entre l'offre et la demande globale, ont contribué à la reprise des tensions inflationnistes, avec un taux annuel de 20,67% en 2020 contre 3,91% en 2019 et 7,73% en 2018. Devant la poursuite effrénée du financement monétaire du déficit public, et face à une politique monétaire accommodante et incapable d'assurer le relais de la politique de change devenue impuissante suite à la chute profonde du niveau des réserves internationales.

Pour comprimer les pressions exercées sur le taux de change et atténuer les effets néfastes de la pandémie sur les marchés de biens et services et celui de change, la BCC a dû intervenir sur le marché de change en cédant, à deux reprises, 25 millions USD respectivement en mai et août 2020 et 3,5 millions USD en décembre 2020. Contre des achats de 20 millions USD en décembre 2020 en vue de conforter son matelas de devises. Ces interventions sur le marché de change ont permis de ramener le taux de change de 1.974,87 FC le dollar en juillet 2020 à 1.955,69 FC le dollar en août 2020 et de 1.975,70 FC à novembre à 1.957,60 francs en décembre 2020.

III. IMPACTS DE LA PANDEMIE SUR LES ACTIVITES DES INSTITUTIONS DU SYSTEME DE FINANCEMENT DECENTRALISE

Pour faire face aux effets de la pandémie de Covid-19 sur les ISFD, le gouvernement conjointement avec la BCC, autorité de régulation du secteur bancaire, ont pris des mesures afin d'épargner les institutions financières et ainsi sauver le système financier encore fragile. Ces institutions ne survivent que grâce aux produits issus de l'activité de crédit qu'elles opèrent principalement avec leur clientèle ou membres selon le cas. L'activité de microfinance a un caractère exceptionnel consistant à travailler avec des activités fragiles et informelles ; des clients au profil unique et pour lesquels le contact physique lors de la collecte de l'épargne et le remboursement de crédit reste essentiel pour la vie de l'institution financière.

Les statistiques disponibles montrent que le secteur est en crise depuis 2016 (BCC, 2018). La crise est due essentiellement au ralentissement des activités économiques et à la mauvaise gouvernance. En effet, on a assisté à la fermeture de plusieurs institutions à l'instar d'IMARA et MECRECO, structures mutualistes en cours de la liquidation et dont la mauvaise gouvernance était à la base de leurs déclin. En 2016, un total de 22 COOPEC ont perdu l'agrément et ont été fermées, 1 en 2017, 9 en 2019. Du côté des IMF, 3 ont perdu l'agrément.

En sa qualité d'autorité de supervision du secteur de la microfinance en RDC, la BCC a relevé plusieurs insuffisances ou faiblesses qui inhibent la croissance du secteur des COOPEC (BCC, 2018). Il s'agit notamment :

- Au niveau de la gouvernance, le dysfonctionnement des organes, le faible suivi de la mise en œuvre des recommandations de la BCC, l'absence de la main d'œuvre qualifiée, le déficit du système de contrôle interne, le dysfonctionnement du logiciel utilisé, la non appropriation des COOPEC par les sociétaires ;
- Au niveau de la gestion du portefeuille, la mauvaise gestion du portefeuille de crédit résultant notamment de l'interventionnisme des dirigeants dans le mécanisme d'octroi

de crédit, l'absence de mécanismes rigoureux de suivi de recouvrement de crédit, les contraintes liées à la réalisation des hypothèques, un portefeuille à risque à 30 jours (PAR₃₀) fixé à 31,3 % contre 15,6 % pour les IMF ;

- Au niveau de l'épargne, la politique irrationnelle de rémunération de l'épargne, la mauvaise tenue des fiches d'adhésion ;
- Au plan financier, la mauvaise qualité de l'information financière, l'insuffisance voire l'absence des fonds propres.

Face à la spécificité de l'activité de microfinance soulignée ci-haut, les mesures prises par les autorités sanitaires, gouvernementales et de supervision de suite de la pandémie liée au COVID-19, à savoir le confinement total, la fermeture des activités commerciales (hormis le commerce alimentaire et du secteur de santé) et les restructurations de crédit, sont de nature, d'une part, à fragiliser davantage les activités des clients déjà vulnérables et mettre à mal le fond du métier basé sur le contact physique entre clients et institutions ; et d'autre part, à impacter le comportement des clients clairvoyants non fragilisés qui pourraient chercher à tirer profit de la restructuration des crédits au détriment des IMF ou COOPEC. La situation serait donc grave tant pour l'économie dans son ensemble que pour ce secteur, en particulier.

Les premières conséquences visibles de la crise due à cette pandémie à en RDC remontent au vendredi 20 mars 2020 quand le Président de la République annonce le confinement total pour quinze jours et les dispositions à prendre. Les ménages étaient dans l'obligation de retirer le peu qu'ils gardaient en compte auprès des IMF/COOPEC afin de faire des provisions de la nourriture, des réserves d'eau dans certains coins et des médicaments génériques à la maison. Ceux qui n'avaient presque rien devraient s'endetter quel que soit le prix à payer. Or, dans la majorité des cas, tout le monde ne travaillait pas, sauf le service minimum. Et surtout que pour respecter les mesures barrières, les IMF/COOPEC ne devraient travailler qu'à un rythme réduit et surtout privilégier le télétravail dans la mesure où, la plupart de leur clientèle étaient restées confinée. La majorité des IMF/COOPEC ont réduit l'offre des crédits bien avant l'annonce de ces mesures. Les IMF/COOPEC, à l'instar des banques commerciales, ont enregistré un fort taux de retrait dans les comptes d'épargne à vue et même dans le compte certificat de dépôt ou comptes à terme.

III.1. Fortes dépréciations d'actifs

Les dépréciations d'actifs productifs, dues essentiellement au non remboursement de la plupart des bénéficiaires de crédit à l'échéance, ont conduit les IMF/COOPEC à passer des provisions colossales pour compenser des pertes enregistrées comme nous illustrons dans la partie vulnérabilité du cas de *VisionFund DRC* mois de juin 2020. Certes, le choc ne se concentre pas sur la seule période de confinement.

Les IMF/COOPEC congolaises ont connu une baisse d'activité entre 2015 et 2017 et une légère reprise en 2018. Le ratio de liquidité immédiate s'est amélioré de 5 points de pourcentage à la clôture de l'année sous revue, se fixant à 44,9% largement au-dessus du seuil de 20%, alors que le taux d'encaisses oisives est demeuré non conforme à la norme maximale de 20%, s'établissant à 27%. Le portefeuille net de crédit du secteur s'est amélioré de 11,8% en 2018, passant de l'équivalent de 121 749 474 à 136 071 735 USD d'une année à l'autre.

III.2. Pertes du capital

Face à cette dégradation brutale des bilans, les IMF/COOPEC dévoilent un risque d'insolvabilité du système financier, ce qui conduit à des moins-values sur les actifs

financiers qu'elles détiennent. La plupart des IMF/COOPEC qui veulent se maintenir étaient dans l'obligation de vendre quelques immobilisations pour être à même de servir leur clientèle. Cette chute colossale des actifs a renforcé les risques d'insolvabilité des IMF/COOPEC et accentué les effets dévastateurs de la crise financière sur l'économie réelle.

Les ISFD à capitaux nationaux ont continué à disposer de la plus grande part d'épargnes mobilisées en 2018. En effet, cette part, détenue majoritairement par les COOPEC représente 66%. S'agissant des Fonds propres, leur absence observée au niveau des ISFD à capitaux nationaux est attribuable aux institutions mutualistes, occultant le solde créditeur dégagé par les IMF à capitaux nationaux et étrangers. Paradoxalement, les fonds propres des ISFD se sont davantage détériorés suite à la persistance de la crise qui a affecté certaines grandes structures mutualistes. Cette situation pousse le chercheur à voir cette perte des Fonds propres dans le temps et la comparer avec le passif exigible.

III.3. Hausse des taux de défaut avant COVID-19

A l'heure actuelle où la plupart des personnes sont confinées, l'activité économique est au ralenti. Les agents économiques étant en difficulté, ne savent plus consommer convenablement et du coup, n'arrivent plus à honorer leurs engagements. La récession économique provoque une hausse brutale du taux de défaut sur les crédits de commerce et augmente les provisions pour créances douteuses. Le taux de défaut a explosé au pays avant même la pandémie. Par ailleurs, la qualité du portefeuille crédit analysé par catégories d'ISFD, a renseigné que cette détérioration concerne toutes les catégories des IMF/COOPEC. Ainsi, les PAR 30 des IMF ont atteint 2% en 2014, 18,6% en 2015 et 20,2% en 2016 tandis que celles des COOPEC se sont situées à 24,7% en 2014, 27,4% en 2015 et 30,8% en 2016 et ce, supérieures à la norme maximale de 5%.

Pour atténuer les effets COVID-19, la BCC a pris certaines mesures en date du 24 mars 2020, notamment les IMF/COOPEC devraient observer :

- Le report, au mois de janvier 2022, de l'entrée en vigueur des dispositions relatives au relèvement du niveau du capital minimum des banques, des COOPEC et des IMF, afin de réduire la contrainte sur ces institutions financières ;
- Le gel des règles de classification des prêts pour permettre aux institutions financières de suspendre l'application des pénalités de retard sur les créances en souffrance pendant la période de crise.

III.4. Chute des résultats nets des IMF/COOPEC avant COVID-19

La forte augmentation des dépréciations d'actifs, la hausse des provisions pour risque de défaut de paiement ont conduit des IMF/COOPEC à encaisser des pertes sans précédent. Les pertes se sont accentuées en atteignant un pic à la fin de l'année 2016 avant de disparaître en 2018.

III.5. Plan de soutien des pouvoirs publics au secteur de la microfinance

Face au risque de solvabilité des IMF, plusieurs solutions peuvent être envisagées, à savoir l'accroissement des fonds propres via des recapitalisations et la diminution des actifs pondérés au risque. De plus, dans un contexte de crise de liquidité, il était nécessaire de faciliter leur refinancement pour faire face à leurs engagements (Yere, 2019).

Même si la plupart des IMF au monde ont amélioré leurs fonds propres, les possibilités de recapitalisation restent limitées par l'aversion au risque des investisseurs, et par le fait que les IMF ne veulent recourir aux fonds publics qu'en extrême urgence. La nécessité de maintenir un certain niveau de solvabilité a donc eu pour conséquence immédiate une réduction de leurs encours de crédit, notamment pour les ménages et les

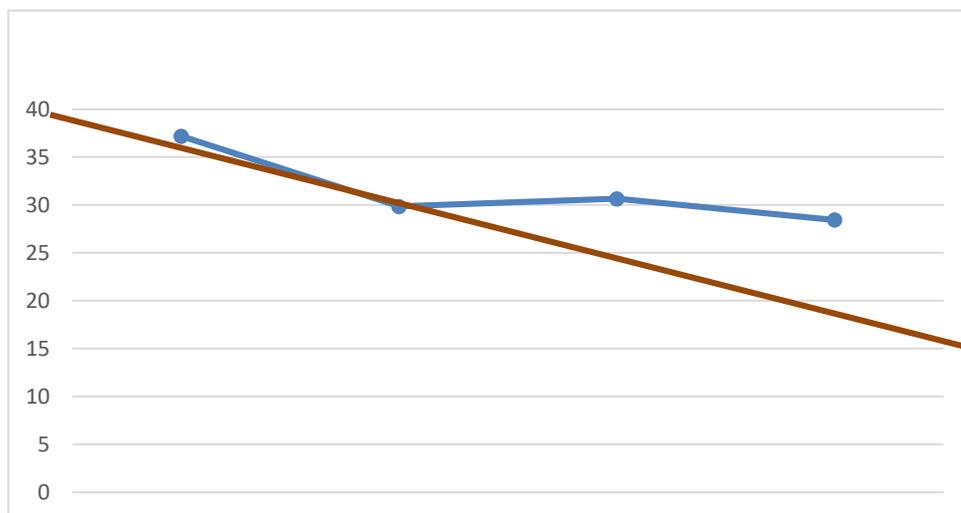
microentreprises présentant le plus de risques, ce qui a accéléré l'effet récessif de la crise sur l'économie réelle.

Selon les données macroéconomiques fournies par la BCC, l'actif total des IMF/COOPEC a diminué de plus de 7 millions de dollars entre 2014 et 2018, soit de 2,8% en 4 ans ; alors que durant les 5 ans précédents, la totalité des actifs avait augmenté, plus de 129 millions de dollars, soit de 131%. Cela s'est traduit par une contraction des encours de crédits, particulièrement marquée au niveau des prêts pour le commerce et la consommation.

IV. ETUDE DE CAS MENE AUPRES DE L'IMF VISION FUND DRC EN MAI 2020

Suite aux externalités négatives de la pandémie, bon nombre des IMF connaîtront de fortes turbulences par manque de subventions et de mesures d'anticipations ciblées comme dit ci-haut. Or nous savons que ce sont les entreprises urbaines informelles qui sont les plus touchées par cette crise. Elles représentent 85% des clients. Des IMF/COOPEC fournissent l'Épargne et le Crédit aux couches des populations les plus pauvres et vulnérables de la société sans ressources alternatives.

Figure 2 : Evolution du PAR30 de Microcrédit de janvier à avril 2020



Source : Source : Gaston BONDO BONDO, Op. Cit.

Le volume total du portefeuille est passé de 6,21 millions en janvier à 4,79 millions en Mars 2020. Il se dégage un taux mensuel de régression de 8,5% couplé par l'accélérateur COVID-19. Le portefeuille continue sa décroissance sans arrêt. Les mois de juin et juillet pourraient inaugurer la phase d'insoutenabilité des charges, s'il n'y a pas subvention, puisque l'encours va se situer à 3,35 millions pour atteindre 2,85 millions en décembre de cette même année. Ceci pourrait conduire à la faillite de plusieurs IMF sans subvention et au licenciement des agents, d'où plusieurs cas de congé technique observé. Cela entraîne : (i) La vulnérabilité du portefeuille-crédit; (ii) la baisse de produit d'exploitation (intérêt sur prêt) et accroissement des pertes sur les prêts; (iii) la baisse du taux de remboursement; (iv) la baisse de produit d'exploitation (intérêt sur prêt) et accroissement des impayés.

CONCLUSION ET LEÇONS DE LA CRISE

La pandémie de COVID-19 n'a pas encore dit son dernier mot. En effet, au moment où toutes les activités sont au ralenti, les IMF/COOPEC doivent monter des stratégies idoines pour ne pas perdre leur capital, car ne vivant que de l'intermédiation financière. La réduction des pertes liées aux impayés est urgemment nécessaire dans les IMF/COOPEC, particulièrement celles de la RDC. Cette réduction de pertes passe par une bonne analyse

du risque de crédit pour le secteur commercial et une réorientation en ce temps de crédit vers des créneaux présentant moins de risque tel que le crédit salaire.

La première leçon à tirer de l'analyse du cas congolais est que la microfinance est hétérogène et diverse, surtout dans un pays où les IMF/COOPEC commerciales à but lucratif, qui visent les prêts onéreux et à rotation rapide aux TPE et aux micro-entrepreneurs, ne représentent pas nécessairement la majeure partie du secteur. La microfinance congolaise est dominée par les COOPEC qui visent la performance sociale.

La deuxième leçon a trait au danger que courent les IMF/COOPEC au non remboursement des emprunteurs suite à l'arrêt de la plupart des activités suite aux mesures barrières prises par les autorités publiques. Ces dernières ont demandé aux IMF/COOPEC de rééchelonner le crédit sans intérêt afin de permettre aux clients de se remettre à niveau. Pour y parvenir, le gouvernement a demandé aux banques commerciales de refinancer les IMF/COOPEC dont les clients sont frappés par la COVID-19.

Dans le but d'avoir un secteur de microfinance qui soit en mesure de survivre après cette pandémie de covid-19, la conjonction des efforts des toutes les institutions publiques et privées d'accompagnement doit être renforcée dans le but d'écarter les obstacles d'accès au crédit et soutenir le remboursement des crédits. La création donc d'un fonds de garantie Covid-19 en faveur des IMF est donc nécessaire.

La crise conjoncturelle que nous venons d'analyser dans cet article, pose en outre la question à ceux qui placent aveuglement leurs espoirs dans un « Etat révolutionnaire » sans préciser en détail quel genre de modèle de transformation économique tel Etat devrait promouvoir. Pour surmonter à cette crise, les dirigeants des IMF/COOPEC doivent suivre la voie suivante : (i) Ne pas changer les règles prudentielles ; (ii) Elire des dirigeants compétents et responsables ; (iii) Utiliser les réserves ; (iv) Encourager la modification des prêts ; (v) Ne pas dissimuler les pertes ; (vi) Clarifier le traitement réglementaire des mesures de soutien ; (vii) Renforcer la communication ; (viii) Adopter la digitalisation ; (ix) Assurer une bonne coordination nationale et internationale.

Outre les mesures annoncées, ces derniers doivent plus miser sur les fonds propres, les réserves et de liquidité, car le COVID-19 continue de faire des victimes et la crise va permettre aux institutions financières de se digitaliser. Toutefois, l'enquête vient de montrer comment le PAR30 de cette IMF ne fait qu'augmenter à cause de cette pandémie COVID-19. Il sied de signaler que cette étude corrobore celle de Ndebi et Sinapin qui confirme un effet négatif sur les activités des entreprises.

Références bibliographiques

- ABDELAZIZ M. et KHADIJA L. MOUSSAOUI (2020), La résilience des PME marocaines à l'ère de la pandémie : défis et perspectives », in *Actes du Congrès International de Recherche en Finance, Comptabilité, Contrôle et Audit, CIREF & CCA*, pp. 1164-1182.
- NTOMBA H., YERE I. et OMANDJI P. (2020), « Les effets de la pandémie Covid-19 dans les régies financières en République Démocratique du Congo : Cas des recettes fiscales perçues par la Direction Générale des Impôts »,
- KHALED M. et ZOUACHE A. (2010), Politique budgétaire dans une économie en transition : cas de l'Algérie, *Congrès Mondial des Etudes sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord*, Barcelone, du 19 au 24 juillet, 19 pages.
- LABIE M. et VAANROOSE A., « La légitimité en microfinance : tentative d'application de la théorie du champ au cas latino-américain », La microfinance

- latino-américaine : entre commercialisation et nouvelles gauches varia, Mondes en développement, Ed. de Boeck, Tome 41, n° 163, 2013-3, pp. 21-36.
- LIMBAKA Henry (2020), La crise sanitaire du Covid-19 : Quels enjeux en termes de solidarité sur la demande des ménages des personnes handicapées à Kinshasa, Sous presse.
 - MAYOUKOU C., « La montée des risques de crédit dans les établissements de microfinance : Le cas de l’Afrique centrale », in La Microfinance contemporaine : Mutations et crises, PURH, 20217, pp. 159-174.
 - MBUMBA P. et YERE I., « Vulnérabilité du Portefeuille-crédit accéléré par COVID-19 et mesures d’anticipation ». Working Paper, enquête menée dans l’IMF VisionFund DRC de juin 2020 à Kinshasa-RDC », 15pages.
 - MRABET N. et MASROUR H. (2020), « L’après-crise de Covid-19 : un modèle d’organisation résilient », in Actes du Congrès International de Recherche en Finance, Comptabilité, Contrôle et Audit, CIREF & CCA, pp. 1-15.
 - MUSUSA J. (2015), « Comprendre la résilience économique » in Revue congolaise de Politique économique, Volume 1, n°1, mars, pp. 1-11.
 - MWIRUKA D. (2020), « Situation de l’économie congolaise post-covid-19 : résilience et reconfiguration structurelle », in Revue Française d’Economie et de Gestion & Presses Académique Francophones, pp. 25-44.
 - NDEDI A., « Cameroonafter COVID 19 : Realities and challenges », Working Paper, ACAC, 2020, 6p. Consulté le 12 juillet 2020.
 - NGONGA V. et TOMBOLA C. (2015), « Vulnérabilité économique et résilience : comment la RDC résiste ! » in Revue congolaise de Politique économique, Volume 1, n°1, mars, pp. 47-70.
 - PLANE M., PUJALS G., « Les banques dans la crise », Revue de l’OFCE, n° 110, 2009/3, pp.179-219. <https://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2009-3-page-179.htm#>, consulté le 15 Juin 2020.
 - PNUD, Effets socioéconomiques potentiels du COVID-19 au Cameroun : Une évaluation sommaire, PNUD, 2020, 29p.
 - RDC (2020), Impacts sanitaires et socioéconomiques de la Covid-19 en République démocratique du Congo. Analyse prospective et orientations de la riposte multisectorielles, Kinshasa, 130 pages.
 - SINAPIN M.N., « Les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur la sphère socio-économique et environnementale : quelle place à l’utilité commune socle de l’agilité future ? ». Rapport scientifique intégral. LITEM, Université Evry, IMT-BS, Université Paris-Saclay, 91025, Evry, France. 2020, pp. 1 - 11. Hal-02547198, consulté le 16 Mai 2020.
 - SUTCLIFFE, K. M. & VOGUS, T.J. (2003), « Organizing for Resilience », Positive Organizational Scholarship, San Francisco : Berett-Koehler.
 - DUCHAUSSOY V. (2012), « Une histoire des crises », in Revue Problèmes économiques, n°2, Hors-série, pp.5-10.
 - NTOMBA H., YERE I. et OMANDJI P. (2021), l’incidence de la pandémie covid-19 sur le rendement de mobilisation des recettes publiques par les régies financières en

République démocratique du Congo : cas des recettes fiscales perçues par la direction générale des impôts(DGI), Kinshasa.

- KIRIGIA J M. et Nabi R. (2020), The fiscal value of human lives lost from coronavirus disease (COVID-19) in China, BMC Research Notes, Nairobi, 2020. <https://doi.org/10.1186/s13104-020-05044-y>. Consulté le 02 juin 2020.
- HUANG et al., « Clinical features of patients infected with 2019 novel coronavirus in Wuhan, China », Volume 395, ISSUE 10223, P497-506, February 15, 2020. Consulté le 02 Juin 2020.
- SINAPIN M.N., « Les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur la sphère socio-économique et environnementale : quelle place à l'utilité commune socle de l'agilité future ? ». Rapport scientifique intégral. LITEM, Université Evry, IMT-BS, Université Paris-Saclay, 91025, Evry, France. 2020, pp. 1 - 11. Hal-02547198, consulté le 16 Mai 2020.